

BIA 2021

Dossier d'inscription Deuxième année



Nom/Prénom du candidat :

Nom de l'établissement scolaire :

Classe :

Date de naissance :

F/M

Lieu :

Nom/Prénom du père :

Nom/Prénom de la mère :

Nom/Prénom du responsable légal :

Adresse postale du candidat :

Adresse postale du père si différente :

Adresse mail du père :

Accepte les informations oui non

Adresse postale de la mère si différente :

Adresse mail de la mère :

Accepte les informations oui non

Veillez nous indiquer si les deux parents désirent recevoir nos mails.

Numéro de téléphone du candidat :

Numéro de téléphone du père :

Numéro de téléphone de la mère :

Qui doit on contacter en premier ? > _____

BIA Brevet d'initiation à l'aéronautique.

C'est un diplôme Français délivré conjointement par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Transports et par l'Éducation Nationale.

Il est reconnu par toutes les entreprises, les établissements scolaires et les organismes de formations, liés à l'activité Aéronautique en Nouvelle Aquitaine, ce qui fait un fort potentiel d'emplois à pourvoir dans notre Région.

Le BIA donne UN AVANTAGE NON NEGLIGEABLE sur un CV.

Cet examen sanctionne une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace pouvant être acquise dans les établissements scolaires et/ou dans un aéro-club.

L'aéro-club lié par une convention avec le ou les établissements scolaires, initie aux vols et peut aussi prendre part à l'enseignement du BIA

L'enseignement est assuré par des professeurs ou des instructeurs, titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA)

Le BIA est ouvert aux jeunes dès la classe de 4^{ème}, si le candidat en a la maturité. Nous invitons les parents à suivre la formation et à passer l'examen avec leur(s) enfant(s), un dossier d'inscription peut être fourni sur demande.

L'examen se déroule sous forme de QCM, il est organisé par l'académie et à lieu un mercredi après-midi de la fin du mois de mai dans un établissement scolaire déterminé par le rectorat.

La date définitive sera fixée et communiquée par le rectorat début janvier.

Les inscriptions à l'examen doivent impérativement se faire entre la fin janvier et mi-mars 2021, la carte d'identité doit être valide.

Le contenu du BIA se compose de 5 modules obligatoires

- Aéronautique et mécanique du vol

Ecoulement de l'air sur un profil, les forces aérodynamiques, la conduite d'aéronef.

- Connaissance des aéronefs

Voilure, empennages, fuselage, commandes, instruments de bord, différents types d'aéronefs.

- Météorologie aéronautique

Atmosphère, paramètres météorologiques tels que vents, pressions, humidité, température, l'information météorologique.

- Réglementation – Sécurité – Navigation

Espaces aériens, circulation aérienne, licences aéronautiques, facteurs humains.

- Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Innovations techniques et scientifiques, faits économiques, sociaux et culturels.

Epreuve facultative, que nous rendons obligatoire :

Anglais Aéronautique

Les épreuves sont notées sur 20. La durée totale de l'examen est de 3h00. La note moyenne exigée pour l'ensemble des épreuves est de 10 sur 20. La note de 0 est éliminatoire pour tous les modules sauf l'anglais, dont seuls les points supérieurs à 10 seront pris en compte. 50 bonnes réponses sur 120 questions, c'est tout à fait abordable mais ce n'est pas un petit examen.

Le BIA n'est pas obligatoire pour rentrer à l'école de pilotage de l'ACME. Le succès à cette épreuve permettra aux futurs pilotes en instruction entre 13 et 21 ans, d'obtenir des bourses supplémentaires à certaines étapes de la formation en plus de celles accordées par la FFA.

Il valide aussi la partie théorique du premier brevet de pilote (L'ABL) à condition d'obtenir ce niveau de pilotage dans les trois ans après obtention du BIA.

Pour les candidats désireux d'apprendre à piloter, **l'adhésion au club** d'une valeur de 60€, sera offerte et valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Convention BIA Aéroclub Marcillac Estuaire

Dans le cadre du BIA tout candidat inscrit à l'examen pour une deuxième année, aura :

- L'adhésion au club offerte. Carte 2021 remise au CFM.
- La mise à jour de la clé USB contenant les cours, les QCM et des informations, fournies l'année précédente. (Il faut pour cela, venir avec la clé à l'ACME avant le début de la formation).
 - Le stage OBLIGATOIRE d'une semaine de formation théorique pendant la première semaine de vacances scolaires de pâques, à l'aéroclub dans le cadre de la préparation à l'examen prévu au mois de mai.
 - Sensibilisation sur l'initiation et réglementation des drones civils.
 - Un « coaching sportif » : exercices de préparation à l'examen.
 - Diverses interventions sur les métiers de l'aéronautique.

Veuillez nous fournir la **photocopie recto/verso de la carte d'identité** du candidat **valide, surtout à la date de l'examen.**

Si la FFA accorde, un vol avion, il faudra alors régler les 24€ pour une nouvelle licence « Jeunes Ailes » elle vous sera remise au CFM.

5€ pour les photos d'identité qui seront prises par un photographe professionnel au CFM.

Dans le cadre du RGPD, vos données personnelles seront utilisées uniquement par l'équipe pédagogique du BIA de l'ACME et les organismes avec lesquels il y a une convention signée.

Nom/Prénom du candidat :

Nom du père : lu et approuvé, signature :

Nom de la mère : lu et approuvé, signature :

Nom/Prénom du représentant légal : Lu et approuvé, signature :

Président de l'Aéroclub Marcillac Estuaire

M. Christian PERRET

B.I.A Règlement interne pour l'année 2020 /2021

- La ponctualité est de rigueur.
- Tout candidat, perturbant par son comportement le déroulement des cours ou ayant des résultats non satisfaisants par son manque d'implication dans son travail, **peut être exclu** ! En accord avec l'établissement scolaire.
- **Les absences doivent être communiquées et justifiées.**
- **Le téléphone portable** doit être éteint et rangé pendant le cours, sous peine d'être confisqué temporairement sauf si l'instructeur vous demande de l'utiliser.
- En cas d'urgence, vous autorisez la ou les personnes encadrant le BIA à prendre toutes décisions nécessaires.

Veillez nous communiquer le nom, le prénom **de la personne à prévenir** :

Le numéro de portable de cette personne :

Facebook des parents, et/ou de l'enfant, indispensable pour suivre la formation (groupe privé BIA 2021) :

Pourquoi le BIA ? :

Lu et approuvé, signature :

Père :

Mère :

Enfant :

Représentant légal :

Année scolaire 2020-2021 BIA

Autorisation parentale pour tous vols en aéronefs de l'aérodrome Montendre/Marcillac adhérent FFA et FFPLUM

Mr/ Mme autorise(ent)

Mon fils/ma fille

À effectuer un ou des vols en avion de tourisme et ULM dans le cadre du BIA

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

lieu de naissance :

Classe :

Nom de l'établissement :

Nom et prénom de la mère :

Date :

Lu et approuvé, signature :

Nom et prénom du père :

Date :

Lu et approuvé, signature :

Ou du représentant légal :

Date :

Lu et approuvé, signature :

Autorisation parentale pour le vol sur tout type d'Aéronef à l'aérodrome Montendre/Marcillac.

Madame

Monsieur

Parents de l'enfant

Né(e)(s) le A

Demeurant

Autorise(ent) ma fille/mon fils à effectuer des vols en ULM ou avions de l'Aéroclub Marcillac-Estuaire ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Marcillac-Estuaire, en complément des vols réalisés dans le cadre du BIA

Cette attestation reste valable à tout moment le temps de la formation, jusqu'au 1er octobre 2021.

Lu et approuvé, signature du père :

Lu et approuvé, signature de la mère :

Lu et approuvé, signature du représentant légal :

Année scolaire 2020-2021 BIA

Autorisation parentale pour le transport

Nous autorisons les personnes adultes responsables dans le cadre du BIA ou parents de candidats au BIA à transporter dans leur véhicule personnel ou transport en commun, mon enfant dans le but des sorties concernées par le BIA comme pour se rendre aux cours, à l'ACME et rentrer à notre domicile.

Nom de l'établissement :

Nom et Prénom du candidat :

Nom et prénom de la mère :

Lu et approuvé, signature :

Nom et prénom de père :

Lu est approuvé, signature :

Ou du représentant légal :

Lu et approuvé, signature :

Demande d'autorisation d'utiliser des images fixes ou animées réalisées dans le cadre du BIA Droit à l'image.

Autorisation valable pour l'année 2020-2021

Dans le cadre des activités concernées par le BIA des images fixes ou animées sont réalisées. Nous serons amenés à les utiliser dans :

- Les différentes publications des établissements scolaires et partenaires du BIA
- Les sites internet des établissements scolaires et/ou partenaires du BIA
- Presse écrite
- Le cas de reportages télévisés

En application de la loi informatique et libertés des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

autorisons n'autorisons pas

Toutes personnes concernées et uniquement dans le cadre du BIA à utiliser des photos et des films de notre enfants présent aux cours des activités.

A :

Le :

Lu et approuvé, signature des représentants légaux :

Père :

Mère :

Autre(s) :

Etablissements contactés

COLLEGES

Sainte Marie	St André de Cubzac
La Garosse	St André de Cubzac
Emile Durkheim	Peujard
Jean Monnet	Saint-Ciers/Gironde
Val de Saye	Saint-Yzan de Soudiac
Jacques Prévert	Bourg
Sébastien Vauban	Blaye
Jeanne D'Arc	Blaye
Didier Daurat	Mirambeau
Samuel Dumenieu	Montendre
La Fontaine	Montlieu La Garde
De La Tour	Montguyon
Léo Drouyn	Vérac

LYCEES

Philippe Cousteau général et pro	Saint André de Cubzac
Jaufré Rudel et Estuaire	Blaye
Sainte Marie	Saint André de Cubzac

Responsable du BIA à l'Aéroclub Marcillac Estuaire (ACME)

Marie-Christine Roy-Contancin

0625918652

acme.bia@orange.fr

Les instructeurs BIA sont joignables par le biais du groupe Facebook

« BIA 2021 »

Aérodrome Montendre/Marcillac

Aéroclub Marcillac Estuaire (ACME)

33860 Marcillac Val de Livenne 0557324050 /0783789557

avionmarcillac@wanadoo.fr

acme-web.fr

Facebook : [Aéroclub Marcillac Estuaire](#) (4 drapeaux en photo de profil)

Président de l'Aéro-club

Perret Christian

0682426113 /0783789557

CIRAS Bordeaux

AMSA (Aéronautique en milieu scolaire Aquitaine) : **amsaquitaine.fr**

Programme 2020-2021 des cours dispensés au CFM de Reignac 33860

Novembre	Le 07 ou le 14 :	HISTOIRE
Décembre	Le 12 ou le 19 :	METEO
Janvier	Le 09 ou le 16 :	AERODYNAMIQUE
Janvier/Février	Le 30 janv ou le 06 fév :	NSR
Février/Mars	Le 27 fév ou le 06 mars :	CONNAISSANCE AERONEFS
Mars	Le 20 ou le 27 :	ANGLAIS

STAGE OBLIGATOIRE : Du 12 au 16 AVRIL 2021 à **l'Aéroclub Marcillac Estuaire** de 9h à 19h. Le programme vous sera communiqué fin février.

Repas de fin de stage le 16 avril au soir à partir de 19h30, pensez à retenir la date et vous inscrire. (10€ par personne).

Visite du musée de l'Aéronavale de Rochefort le samedi 03 avril 2021, RDV à l'ACME à 12h30, retour estimé vers 19h.

Prendre RDV pour le simulateur professionnel si vous prenez l'option.

Remise des diplômes le samedi 4 septembre 2021 à 17h à l'ACME.



Hexagon Flight Corporate

Deuxième année et une expérience unique, 20 minutes de simulateur professionnel pour la somme de 20€.

Réservé exclusivement aux candidats au BIA de l'Aéroclub Marillac Estuaire de la plateforme Montendre/Marcillac.

Prenez rdv chez Hexagon Flight Corporate au 0643460531 ou via le site www.hexagonflightcorporate.com

Période préconisée : vacances scolaires.

Le simulateur se trouve sur la plateforme de l'aérodrome de Libourne, Aérodrome des Artigues-de-Lussac de Lussac route de Lyon 33570 les Artigues-de-Lussac de Lussac

Si vous êtes intéressés veuillez effectuer un chèque de 20€ à l'ordre de Hexagon Flight Corporate.

Récapitulatif des documents à fournir

- Dossier d'inscription dûment rempli, signé par les 2 parents.
- Autorisation pour le transport.
- Autorisation pour tous vols en Aéronefs adhérents FFA et FFPLUM.
- Autorisation de vol sur tout type d'Aéronef, à l'aérodrome de Marcillac
- Photocopie recto/verso Carte identité valide, du candidat.
- Chèque de 24€ à l'ordre de l'ACME**, pour la souscription de la **licence « Jeunes Ailes » si la FFA donne son autorisation. 5€ pour les photos d'identité.**
- Licence « jeune ailes »** *Le formulaire 2021 et la carte membre du club, vous sera remis au CFM de Reignac.*
- Visite du Musée de l'Aéronavale de Rochefort**, le samedi 03 avril 2021 au prix de 10€ par personne, comprenant le bus aller/retour et la visite. (En espèce SVP).
- Un chèque de 20€ pour le simulateur professionnel**, à l'ordre de Hexagon Flight Corporate si vous avez pris l'option.
- Stage obligatoire** de 12 au 16 avril 2021 à l'ACME

Gardez toutes les pages qui ne comportent pas de signatures, elles ont des renseignements qui seront précieux tout au long de la formation.

Remise des diplômes le samedi 4 septembre 2021 à 17h à l'ACME.

(Choisissez d'imprimer au format pdf)